



Vente en indivision maison vide

Par **Verojo**, le 15/11/2020 à 16:53

Bonjour ma mère veut vendre sa maison car elle n'y habite plus. Cependant nous n'arrivons pas à joindre une indivise, ni de notaire qui s'en occupe. Nous sommes 19 indivis ma mère (75%), 9 enfants et 9 petits enfants, c'est un des petits enfants qui est injoignable. Le TGI de Lille a refusé la vente. Que faire ?

Merci

Par **youris**, le 15/11/2020 à 17:06

bonjour,

si le premier tribunal a refusé d'autoriser la vente du bien indivis, votre mère doit faire appel de cette décision.

quel est le motif du tribunal pour refuser cette autorisation de vente ?

salutations

Par **Verojo**, le 15/11/2020 à 17:50

Protection de l'indivis absent, c droits s'élèvent à 250€ !